

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/08/23/Un-chien-meurt-apres-une-baignade-dans-la-Vienne-3200902>

[Vienne](#) - Poitiers, Châtellerault, Chauvigny - Faits divers

Un chien meurt après une baignade dans la Vienne

23/08/2017 05:46

[réagir\(0\)](#)  



Sur la plage de Candes-Saint-Martin notamment, le faible niveau de la Vienne favorise les eaux stagnantes et la décomposition d'algues toxiques. - (Photo Guillaume Souvant)

Des algues en décomposition dans la rivière sont suspectées d'avoir provoqué la mort d'un chien à Chinon. La prudence est de mise pour les baignades.

Après le Maine-et-Loire, où plusieurs événements de ce type sont survenus durant la dernière semaine, un premier cas de mort d'un chien après baignade dans la Vienne a été signalé aux autorités, lundi soir.

En fin d'après-midi, alors qu'une famille du Chinonais se baignait dans les eaux de la Vienne, sur le territoire de Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire), en aval du pont proche de la caserne des sapeurs-pompiers, leur chien, qui avait lapé de l'eau et avalé des algues, a été pris de vomissements, puis de convulsions.

Un berger allemand de 7 ans

Transporté rapidement dans une clinique vétérinaire de Chinon, l'animal, un grand berger allemand de 7 ans, est mort dans la soirée.

« *Même si l'origine de la mort n'est pas encore établie, cet événement présente des similitudes avec les morts de chiens dans les départements limitrophes provoqués par la présence de cyanobactéries qui se développent à la faveur du soleil et de la lumière dans certaines eaux calmes ou stagnantes* », explique le sous-préfet de Chinon, Samuel Gesret. D'ailleurs, dans la même soirée de lundi, le chien d'une famille de Beaumont-en-Véron, qui se baignait dans la Vienne, entre Beaumont, Cinais et Candes, a également été pris de convulsions, et transporté à la clinique vétérinaire de Langeais, de garde lundi soir. Mis sous perfusion toute la nuit, il a survécu.

Un autre cas se serait produit dans le secteur de Candes-Saint-Martin ; il doit encore être confirmé. « *Sur la plage de Candes, on voit beaucoup d'algues en putréfaction, qui forment dans les parties stagnantes une sorte de boue difficilement respirable* », explique toutefois un habitant.

" Ne pas laisser les animaux boire ou se baigner dans des eaux stagnantes "

La responsabilité des cyanobactéries dans la mort du premier chien, sera ou non confirmée par les résultats de l'autopsie de l'animal qui a été pratiquée hier au laboratoire de Touraine.

En attendant, et par précaution, les autorités préfectorales demandent à la population de « *ne pas se baigner dans des eaux peu profondes et stagnantes qui comporteraient un dépôt d'algues abondant ou de la mousse* ». Elles conseillent de « *se baigner uniquement dans des zones prévues à cet effet* » et régulièrement contrôlées, et appellent au strict respect des interdictions de baignade.

Il est conseillé aussi sur l'ensemble des cours d'eau du département de « *ne pas laisser les animaux boire ou se baigner, en particulier dans des eaux stagnantes, de tenir les chiens en laisse en bord de rivière, de ne pas consommer l'eau ou les poissons qui y sont pêchés* ».

Lors d'activités nautiques (canoë, kayak...), qui ne sont pas interdites, il convient de faire preuve de vigilance : ne pas se baigner ou aborder à des endroits présentant des concentrations d'algues, bien se laver en cas d'immersion accidentelle et bien laver le matériel.

en savoir plus

Aucun chien touché dans le département

A ce jour, le département de la Vienne n'a pas été touché comme ses voisins ligériens ou berrichons par des cas de mort de chiens à la suite de baignades dans des rivières où proliféraient des cyanobactéries. Interrogée à ce sujet, la préfecture de la Vienne précise que la direction de la protection des populations n'a relevé aucune mort par intoxication et encore moins de décès en rivière à ce jour inexpliqué. L'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine qui procède à des prélèvements réguliers dans les cours d'eau et dans les plans d'eau n'a pas relevé la présence de cyanobactéries dans la rivière Vienne. La baignade surveillée reste donc autorisée à Bonneuil-Matours et à Queaux et les prélèvements se poursuivent pour l'alimentation en eau potable de la ville de Châtelleraut. « Il n'est toutefois pas exclu que des cyanobactéries se développent dans un bras mort de la rivière ou sur des pierres qu'un chien pourrait lécher », met en garde l'ARS.

Patrick Goupil